OCOM M208.02 – FORMER UNE FILE INDIENNE DE LA HALTE

1. **Rendement** : Former une file indienne de la halte

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) les commandements;

      (2) de la supervision; et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercices ou un terrain de parade en plein air (dans des conditions météorologiques favorables).

3. **Norme** : Conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, le cadet doit exécuter, à titre de membre d'une escouade, la formation de la file indienne à partir de la halte, y compris :

   a. la formation de la file indienne par l'escouade en colonne par trois, à partir de la halte; et

   b. la formation de la file indienne par l'escouade en ligne, à partir de la halte.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer la formation de la file indienne par l'escouade en colonne par trois à partir de la halte et permettre aux cadets de la pratiquer.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 3-43 et 3-44)
PE2	Expliquer et démontrer la formation de la file indienne par l'escouade en ligne à partir de la halte et permettre aux cadets de la pratiquer.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 3-45 et 3-46)

5. **Durée** :

   a. Introduction/Conclusion : 5 min

   b. Démonstration et exécution : 25 min

   c. Total : 30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que le cadet doit acquérir, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer la formation de la file indienne à partir de la halte, sous supervision.

7. **Documents de référence** : A0-002 A-PD-201-000/PT-000 Direction – Histoire et patrimoine 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques de l'exercice militaire, des soirées d'instruction hebdomadaires et des cérémonies militaires.

    b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.